



## Incompréhension sur l'origine d'un accident sur mon véhicule

Par **San56**, le **22/09/2017** à **17:14**

Bonjour,

J'ai retrouvé un midi, ma voiture accidentée alors que je l'avais garée le long d'un trottoir matérialisé pour le parking. L'avant (phare, et coté) place conducteur.

Je m'en étais servie la veille, deux fois pour un déplacement.

Je ne me souviens aucunement être "rentrée" dans quelque chose. Juste que j'étais vraiment fatiguée en rentrant.

J'ai appelé mon assurance pour savoir que faire. Pour moi, quelq'un avait embouti mon véhicule en faisant un créneau, et était parti sans laisser d'adresse.

J'ai donc établi ma déclaration d'accident dans ce sens.  
Accident avec absence de tiers responsable ou identifiable.

Je suis allée faire constater les dégats dans un garage expert agré par mon assurance. Il a fait son compte rendu et m'a prété un véhicule.

Sans nouvelles depuis (accident du 1 aout), sachant qu'il y aurait une contre expertise, j'ai repris contact avec ce garage, qui n'avait pas de nouvelles de son coté.

J'ai attendu une nouvelle semaine.J'ai rappelé. Pour lui, l'assurance déclare ma déclaraton non conforme par rapport aux dégradations

J'ai contacté mon assurance qui me dit que l'accident a eu lieu, selon l'expert qui a établi la contre expertise, en roulant et non en stationnement.

Je me sens vraiment désorientée.

J'en ai admis aujourd'hui, qu'étant très fatiguée, j'aurai heurté quelque chose, et que choquée je ne m'en souviendrai pas. Est ce la fatigue qui ne m'a pas permis de comprendre ce qui arrivait ?

Que puis je faire ? Si je contacte un autre expert indépendant, je vais devoir payer cette expertise. C'est un fait, mais si la conclusion est la même ?

Je ne tiens absolument pas à faire jouer mon assurance sur une fausse déclaration de ma part.

Personnellement, je n'ai pas de souvenirs sur un choc de voiture bien que je sache que j'étais vraiment fatiguée ce soir là. Me serai je endormi au volant ?

Dois je revenir sur ma première déclaration ?

Merci de votre aide. Les dégâts s'élèvent à 1800euros.

Le garagiste carrossier qui a établi la première expertise m'a prêté un véhicule, car agréé par ma compagnie.

Il a démonté et vu que les dégâts étaient plus importants que ce qui était visible.

Il a commandé les pièces. Il n'avait pas à ce moment semble t il le retour de la contre expertise.

Je n'ai reçu aucun document ni de la première expertise, ni de la seconde.

Aujourd'hui mon véhicule est toujours chez lui.

Il s'agit d'une 407 peugeot de 7 ans.

Par **chaber**, le **22/09/2017** à **17:29**

bonjour

[citation] Si je contacte un autre expert indépendant, je vais devoir payer cette expertise. C'est un fait, mais si la conclusion est la même ? [/citation]vous l'aurez payer

[citation]Il a démonté et vu que les dégâts étaient plus importants que ce qui était visible.

[/citation]si un démontage a été effectué c'est que les dommages ne sont pas causés par un simple créneau.

[citation]Dois je revenir sur ma première déclaration ?[/citation]il est un peu tard pour revenir sur une déclaration de sinistre erronée!!!!

Votre assureur est même en droit de ne pas intervenir dans ce dossier pour fausse déclaration et peut résilier votre contrat.